



DOSSIER

Le Lac, la Rade, la Plage

Entre partage et arbitrages

Dossier préparé par Marie Sagnières et Marcos Weil (architectes-urbanistes, Urbaplan),
en collaboration avec Marie-Christophe Ruata-Arn

Historique	Tourner le dos au lac, puis se jeter dedans.....	12
Etudes	Entre portage politique et outils de planification.....	15
Visions	Du concours d'idées à l'image directrice.....	22
Usages	La lutte des places.....	24
Conclusion	La Plage comme laboratoire.....	27

«Et dire que l'on pensait qu'elle n'arriverait jamais...»

Lorsque l'annonce du «feu vert pour la plage des Eaux-Vives, baignade en 2013» fut lancé en 2010, les réactions dans les courriers des lecteurs furent enthousiastes, mais résignées: «*Quelle bonne idée!*», «*On peut toujours rêver!*», «*Qui veut parier?*»¹



Avec quelque six ans de retard, la Plage est malgré tout au rendez-vous, de quoi faire un sérieux pied de nez à ce défaitisme typiquement genevois.

Venant compléter l'offre en accès publics au lac pour la baignade, la plage des Eaux-Vives constitue une nouvelle étape renouvelant le rapport de Genève avec «son» lac. Les aléas du projet, tour à tour politiques, techniques et juridiques en ont maintes fois redessiné les contours pour aujourd'hui transformer en profondeur les multiples dimensions de la Rade.

Cette transformation s'inscrit dans un contexte où le Canton a atteint les 500'000 habitants à l'été 2018, et le Grand Genève compte lui près d'un million d'habitants. Le point focal de cette agglomération reste le centre-ville déployé autour du plan d'eau. L'augmentation de la population et la densification urbaine exercent une pression sur ses espaces et équipements publics, en particulier sur les points d'accès au lac.

La Plage vient donc répondre à ce besoin grandissant de contrepoint à la ville dense mais constituera, au vu de la diversité et de l'intensité des usages des espaces publics, un défi en termes de partage et d'arbitrages.

1. «La peur d'y croire ou l'insidieuse culture de la résignation», Marco Rampini, Tribune de Genève, Courrier des lecteurs, 10 décembre 2010.

De la place marchande au lieu de détente, l'urbanité de la rade genevoise témoigne du lien fort entre espace et temporalité et dit beaucoup de notre rapport au Léman au fil du temps.

Si la baignade en eau libre est inscrite dans la culture genevoise depuis des siècles, elle a généré passion et désintérêt au gré des évolutions socioculturelles, polarisant au passage diverses considérations citoyennes et écologiques.

Reste qu'entre envie de nature et droit au lac, les Genevois doivent encore se contenter d'un accès gratuit aux rives jusqu'à dix-neuf fois plus restreint que pour certaines communes du pourtour lémanique. Vivement la Plage!

Historique Tourner le dos au lac, puis se jeter dedans

La Rade par tous les temps

La relation que les Genevois entretiennent avec leur plan d'eau n'a cessé d'évoluer au cours des siècles. Depuis le Moyen-Âge, la ville s'étend par remblais successifs sur le Rhône et le lac, tandis que les constructions tournent le dos au Léman jusqu'au XIX^e siècle, le lac n'ayant de fonctions que portuaire, industrielle ou militaire. Côté hygiène, les Genevois se tassent dans les étuves, ces bains chauds qui servent de salles de bain publiques jusqu'au XVII^e siècle. C'est la peste qui fait mettre la clé sous la porte à ces établissements générant trop de promiscuité. Les hommes reviennent alors vers le lac, et face à ce changement d'habitude, des installations flottantes privées sont construites.

Il faudra attendre 1830 et Guillaume Henri Dufour pour que la Rade se découvre des usages de loisirs avec la construction du quai des Bergues et du Grand Quai (aujourd'hui quai Général-Guisan). La ville tranquillement se retourne. «Le nouveau centre est un plan d'eau né d'une rupture qui semble retourner l'espace comme un gant. Ce centre vide, qui ne peut être occupé par personne, représente donc un espace idéal.»²

Les nouvelles constructions se succèdent pendant la seconde partie du XIX^e siècle: les jetées des Pâquis et des Eaux-Vives forment la Rade telle que nous la connaissons aujourd'hui, et les quais du Mont-Blanc, Gustave-Ador et Wilson sont agrandis et embellis pour l'Exposition nationale de 1896. Ceux-ci sont



© BGE, CENTRE D'ICONGRAPHIE GÉNEVOISE

Aménagement du Jardin anglais vers 1880, avec la perspective du quai Gustave-Ador.



© CHRISTIAN MURAT / MUSÉE DU LÉMAN

progressivement élargis et plantés, anticipant «les atouts que représenterait une telle infrastructure pour l'agrément et le tourisme.»³ De fait, l'avènement de la Première Guerre mondiale sonne le glas des activités marchandes lacustres et la Rade se voit peu à peu consacrée à des usages de détente et de plaisance. Dans cette optique, les quais Gustave-Ador et Wilson sont prolongés devant les parcs de La Grange et Mon Repos, et les Bains des Pâquis érigés en bois en 1868, sont reconstruits en béton en 1932. La même année, Genève-Plage est inaugurée.

Si l'histoire de la Rade est bien connue jusque-là, Marco Rampini, architecte, pilote du groupement de mandataires – Atelier Descombes Rampini & EDMS –, constate que ses différents usages sont très peu documentés après 1950.⁴

De l'eau qui dérange à l'eau que l'on aime

La deuxième moitié du XX^e siècle marque un délaissement des eaux libres suite à la démocratisation de la salle de bain. L'essor de la machine à laver individuelle, ainsi que l'usage de produits lessiviels contenant du phosphate mènent à une dégradation considérable des eaux du lac. Les panneaux «Baignade interdite» se multiplient autour des rives. En parallèle, les communes et les cités nouvelles s'équipent en piscines, permettant de s'adonner à la baignade hors lac.

Le début des années 1970 avec l'amélioration des traitements des eaux grâce aux stations d'épuration et en 1986, l'interdiction des phosphates dans les lessives redonnent peu à peu une salubrité au lac et un nouvel engouement pour la baignade voit le jour. La ferveur autour de cette activité nourrira conjointement une conscience et une réflexion citoyennes à l'égard de l'accès à l'eau et de l'usage des rives qui imprégneront la toute fin du XX^e siècle.

L'entre-deux siècles connaît une mobilisation importante pour la sauvegarde et la transformation des abords du lac dans l'intérêt collectif. La baignade ne constitue plus seulement «un plaisir épicurien simple et gratuit, [elle est aussi] un acte politique de résistance vis-à-vis d'un espace urbain jugé trop normé et normatif, voire un énième avatar de la privatisation et de la marchandisation de l'espace public.»⁵

2. «Le Territoire comme palimpseste et autres essais», La «refondation» de Genève en 1830, André Corboz, Editions de l'Imprimeur, 2001.

3. «La formation de la Rade de Genève», Bénédicte Frommel, La Plage n° 2, août 2018.

4. «Parce qu'il est important de pouvoir se baigner dans l'eau que l'on boit.» Marco Rampini, 2009.

5. «Cultures et idéologies du bain en ville et en eaux libres», Stéphanie Sonnette, Tracés n° 10, mai 2017.

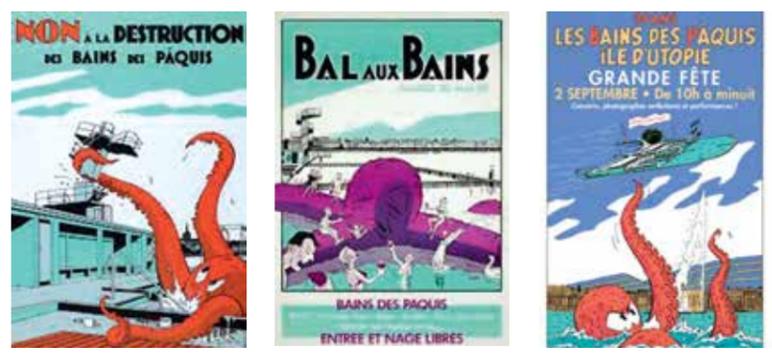
Suite du texte en page 14

Water-polo et baignade aux Bains des Pâquis en 1932.



F.H. JULIEN © BGE, CENTRE D'ICONOGRAPHIE GENEVOISE

La large mobilisation contre le projet de démolition-reconstruction des Bains des Pâquis est éloquent à ce sujet. L'attachement des Genevois, non seulement à l'accès au lac, mais surtout à l'esprit d'un lieu, convoquant un juste équilibre de liberté d'usages, convivialité et espaces dédiés, les a amenés à voter à 72% contre leur démolition en 1988.



De nombreuses motions et initiatives citoyennes visent ainsi à se réapproprier la ville et ses biens communs que sont le lac et ses rives au travers de considérations aussi diverses que la protection de la nature, la place du piéton, l'harmonie des usages ou encore la défense du domaine public. Le projet *Le Fil du Rhône*, initié dans les années 1990 par l'architecte Julien Descombes et visant à tisser de nouveaux liens entre le Rhône et la ville, a largement mobilisé la population, en proposant de nombreux réaménagements afin de « prolonger le système des quais-promenades de la Rade [...] jusqu'à la Pointe de la Jonction. »⁶

C'est ensuite au tour de l'amont des rives genevoises d'être réinterrogées. L'usage croissant des accès à l'eau existants, les baignades « sauvages » et la multiplication d'initiatives citoyennes expriment le besoin clair d'espaces et d'équipements répondant aux attentes d'une population diversifiée et grandissante. Cette demande se justifie d'ailleurs pleinement à la lumière du métrage linéaire et au carré des accès publics au lac dont manquent les Genevois par rapport à leurs voisins.

« Pour que le canton de Genève atteigne les moyennes lémaniques en matière d'offre d'accès gratuit au lac pour la baignade, il conviendrait de créer deux kilomètres linéaires de plage, la quasi-totalité des accès existants nécessitant le paiement d'une entrée. »⁷

Ainsi, la plage des Eaux-Vives en voie d'être inaugurée, soit 400 mètres de grève en extension de Baby-Plage accessible au public, comblera partiellement ce déficit. Elle sera aussi accompagnée d'autres aménagements dont on parle moins, complétant cette nouvelle offre au bénéfice de la baignade :

- une nouvelle plage à Genève-Plage (payante) ;
- des aménagements pour la baignade sur le quai de Coligny (entre Tropical Corner et la Tour Carrée).

En parallèle, des aménagements liés aux activités portuaires participent du grand ballet qui est en voie de transformer à nouveau l'espace lacustre genevois :

- le nouveau port public permettant notamment le désencombrement des quais le long du quartier des Eaux-Vives en relogant les places d'amarrage situées en aval de la jetée du Jet d'eau, les dériveurs et catamarans entreposés sur les quais, et les cabanes des pêcheurs ;
- l'agrandissement du port de la Société nautique de Genève de quatre cents places supplémentaires ;
- l'aménagement à venir d'un port marchand au Vengeron permettant le déplacement des entreprises lacustres et des zones d'entretien des bateaux. □

« Pour que le canton de Genève atteigne les moyennes lémaniques en matière d'offre d'accès gratuit au lac pour la baignade, il conviendrait de créer deux kilomètres linéaires de plage, la quasi-totalité des accès existants nécessitant le paiement d'une entrée. »

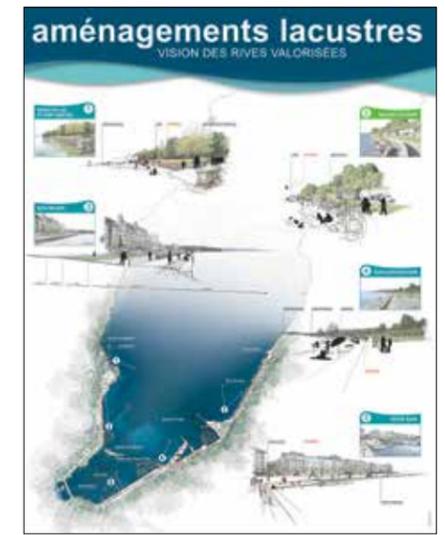
L'histoire du projet de la plage, du parc et du port des Eaux-Vives est marquée par des bonds en avant et de fulgurants retours en arrière. Enjeux patrimoniaux, de protection de la nature et enjeux légaux auraient bien pu mettre La Plage à l'eau. La capacité du projet à fédérer malgré des dynamiques souvent conflictuelles, voire opposées, a permis de conjuguer avec intelligence et sensibilité les dimensions de protection de la nature et de demande sociale, dans un contexte à fortes contraintes techniques, patrimoniales et légales.

Études Entre portage politique et outils de planification

Une complexité foncière et d'usage

La situation foncière de la Rade et de la Plage sont inhabituelles, explique Olivier Morand, co-directeur du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité à la Ville de Genève. Le lac est inscrit au domaine public cantonal, les quais sont eux au domaine communal, public ou privé : de quoi rendre l'aménagement des bords du lac bien compliqué.

Dès les années 1990, un projet de réaménagement des quais occupe la Ville de Genève, mais la quantité d'usages et d'usagers impliqués et intriqués, souvent gérés par la capitainerie cantonale (chantier naval, ports), rend l'entreprise trop complexe. Il faudra attendre la Plage et une de ses conséquences, la libération des quais, pour que la Ville puisse à nouveau se pencher sur leur avenir. (*Voir chapitre sur le concours d'idées, p. 22*)



Nouveaux accès à l'eau identifiés autour de la Rade. Image Directrice 2030, État de Genève, Urbaplan 2014.

L'émergence d'une idée

En 2006, l'Atelier Descombes-Rampini avec le bureau d'ingénieurs EDMS sont mandatés par le Service du lac et de la renaturation des cours d'eau de l'État de Genève pour mener une étude de faisabilité sur l'accès à l'eau autour de la Rade. Trois lieux sont identifiés : La Perle du Lac, le quai Wilson et le quai Gustave-Ador, pour l'aménagement de généreux accès à l'eau (env. 500 mètres linéaires d'accès chacun).

Localiser la Plage sur le quai Gustave-Ador permettait d'utiliser une partie des matériaux d'excavation de la gare CEVA des Eaux-Vives (1 mio de m³ non-valorisables) en guise de remblais tout en limitant les distances à parcourir. Un tapis roulant était même envisagé pour amener les terres de la gare jusqu'au lac. La presse se retourne vite contre cette idée : « Le lac n'est pas la poubelle du CEVA » et l'idée est abandonnée.

Robert Cramer, alors Conseiller d'État en charge du Département du territoire est séduit par le projet d'une plage sur le quai Gustave-Ador, suivi par le Conseil d'État qui décide alors d'aménager en priorité le site des Eaux-Vives en poursuivant trois objectifs :

- la création d'un port public pour libérer la Rade de l'ensemble de la batellerie entreposée sur quai et celle amarrée à l'aval de la jetée du jet d'eau ;
- l'extension du port de la Société nautique de Genève ;
- la création d'une plage publique.

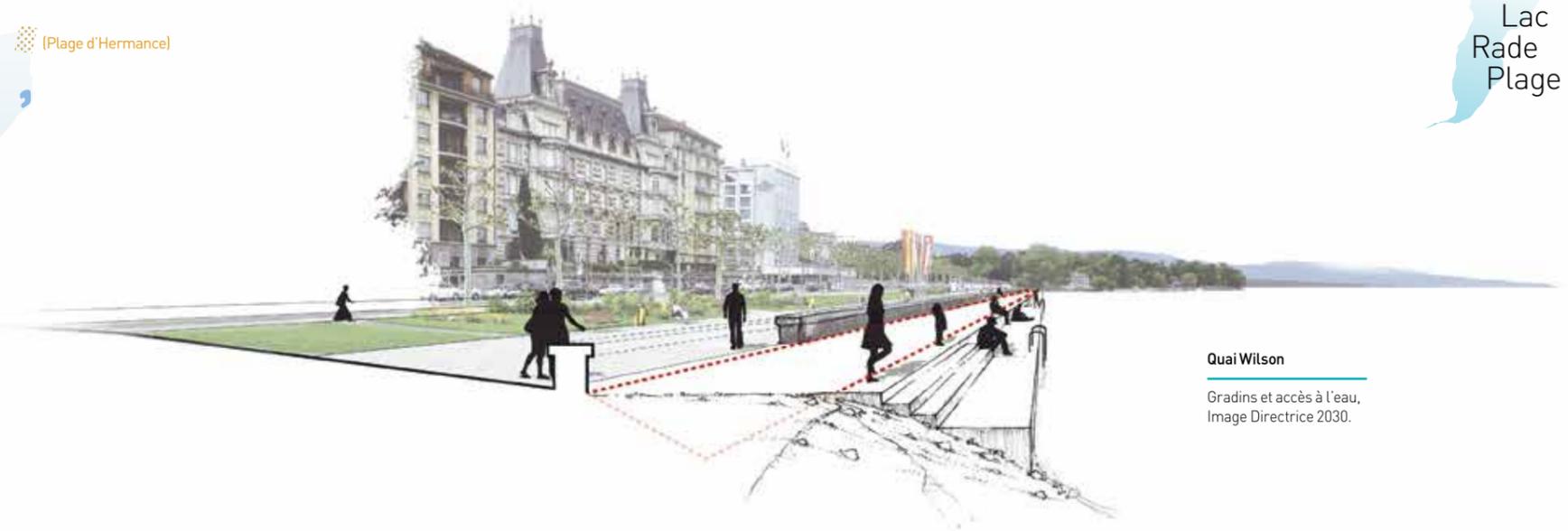
Les remblais de la discorde

La Commission d'urbanisme est enthousiaste, et très vite les journaux racontent la Plage comme une évidence, les Genevois l'adoptent alors même qu'elle n'a jamais figuré sur un document de planification. L'étude du projet « Plage des Eaux-Vives et Port Noir » est menée et un avant-projet voit le jour fin 2008. Portée par le Canton, l'étude est développée en association avec la Ville de Genève.

Suite du texte en page 17



ILLUSTRATIONS © ÉTAT DE GENÈVE, URBAPLAN 2014.



Si une partie des acteurs des milieux de l'environnement et de la protection du patrimoine ont soutenu le projet dès le départ, d'autres s'y sont farouchement opposés. Ses détracteurs au sein des milieux de la protection du patrimoine condamnaient une atteinte à la ligne de rive, et ceux au sein des milieux de protection de l'environnement décriaient une destruction de milieux naturels, et un risque de précédent.

Pourtant, la Loi fédérale sur les eaux (LEaux) autorise les remblais s'ils sont de nature à améliorer le rivage. Malgré cela, la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) rend un préavis négatif à la demande d'autorisation de construire. Le Canton passe outre et l'autorisation est délivrée en décembre 2010.

Trois recours, dont un du WWF, décriant la quantité de remblais projetée, viennent mettre des bâtons dans les roues du projet en janvier 2011. Deux ans et demi de procédure plus tard, le Tribunal administratif de première instance (TAPI) rend son verdict: le projet de la plage des Eaux-Vives et d'extension du port de la Société nautique de Genève aurait dû faire l'objet d'une planification directrice en amont. Il est à relever que le TAPI ne tranche pas sur la pesée d'un intérêt prépondérant entre usage social de la rive et protection de l'environnement. La Loi fédérale sur les eaux met d'ailleurs en avant l'importance de considérer la diversité des fonctions des rives du lac (hydrauliques, biologiques et sociales).⁸

Reculer pour mieux plonger

En août 2013, le Conseil d'État décide de reprendre les choses depuis le début et initie une étude complémentaire sur les accès au lac, les besoins en batellerie, et la renaturation au regard de critères patrimoniaux, écologiques, géométriques, sociaux, etc. sur les rives cantonales du lac. Une équipe pluridisciplinaire s'y attelle.

Cette prise de recul permet d'identifier d'abord les besoins en termes de baignade, de places d'amarrage pour

les bateaux de plaisance, les opportunités de renaturation et les besoins des entreprises lacustres. Des études techniques poussées sont ensuite menées sur tous les lieux envisagés pour une plage: la Perle du Lac, le quai Wilson, le quai Gustave-Ador (emplacement actuel de la plage des Eaux-Vives) et le quai de Cologny.

Vingt-et-un critères évaluant les qualités sociales, économiques et environnementales sont retenus pour analyser la capacité de ces différents sites à accueillir un accès à l'eau:

- la sécurité (courantologie et qualité de l'eau);
- l'accessibilité;
- les qualités spatiales (ensoleillement, bruit, espace, contraintes naturelles et patrimoniales);
- le maintien des fonctionnalités (circulation, lignes de navigation);
- l'ampleur des remblais (capacité à déroger à la Loi fédérale sur la protection des eaux).

Si le quai de Cologny, la Perle du Lac et le quai Wilson répondent aux critères pour des aménagements d'accès à l'eau, c'est le quai Gustave-Ador qui ressort comme le plus à même d'accueillir une plage d'une telle envergure grâce à la moindre valeur de ses herbiers lacustres et son ensoleillement maximal. La capacité du site à répondre conjointement aux besoins de baignade et de places d'amarrage permettant la libération de la Rade a aussi convaincu le Conseil d'État de lancer ce projet en priorité.

Finalement, le site du quai Gustave-Ador fait l'objet d'une étude morphologique visant à définir la forme générale du projet, sur la base de trois critères principaux:

- l'impact sur les milieux lacustres;
- la qualité de l'eau pour la baignade;
- les enjeux patrimoniaux.

L'étude précise que pour garantir une eau de qualité, il est nécessaire de s'éloigner de la rive et des mesures techniques sont proposées pour réduire les surfaces de remblais et ainsi limiter l'atteinte aux biotopes présents sur la zone.⁹

8. Art. 10(21) - Fonctions écologiques des cours d'eau et des rives: «Les cours d'eau et leurs rives doivent être protégés afin de préserver et de rétablir notamment leurs fonctions hydrauliques, biologiques et sociales.»

9. Ce sous-chapitre est largement issu du «Rapport final de l'étude préliminaire de localisation et de morphologie des aménagements lacustres.» Urbaplan, 15 juillet 2014.

Suite du texte en page 18

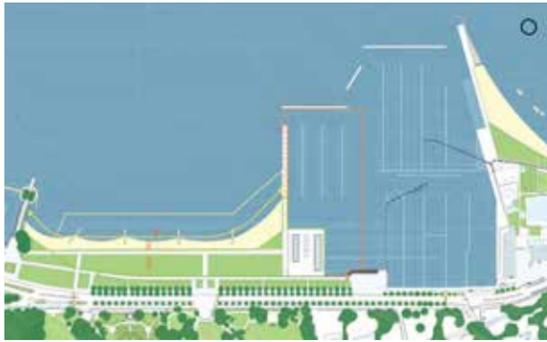
Projet 2010
Autorisation annulée
sur recours en 2013
par décision du TAPI

- qualité de l'eau
- respect des conditions patrimoniales
- confort de l'espace de détente
- nature en ville



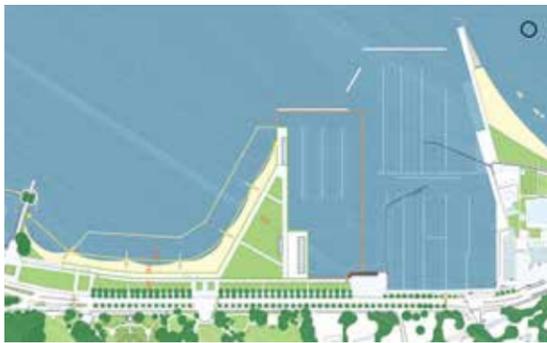
Variante 2-A
Linéaire
2.7 ha
Eviter le plan d'eau arrière

- qualité de l'eau
- respect des conditions patrimoniales
- confort de l'espace de détente
- nature en ville



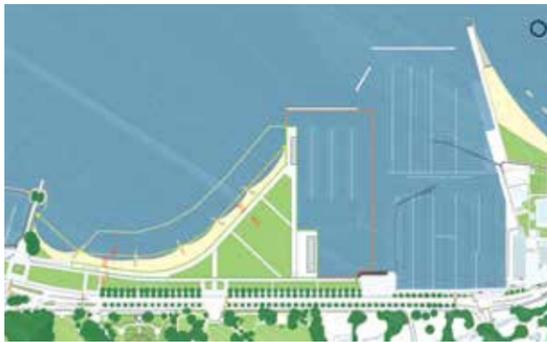
Variante 2-B
Incurvée
2.4 ha
Eviter le plan d'eau arrière

- qualité de l'eau
- respect des conditions patrimoniales
- confort de l'espace de détente
- nature en ville



Variante 2-C
Incurvée optimisée
3.2 ha
Eviter le plan d'eau arrière

- qualité de l'eau
- respect des conditions patrimoniales
- confort de l'espace de détente
- nature en ville



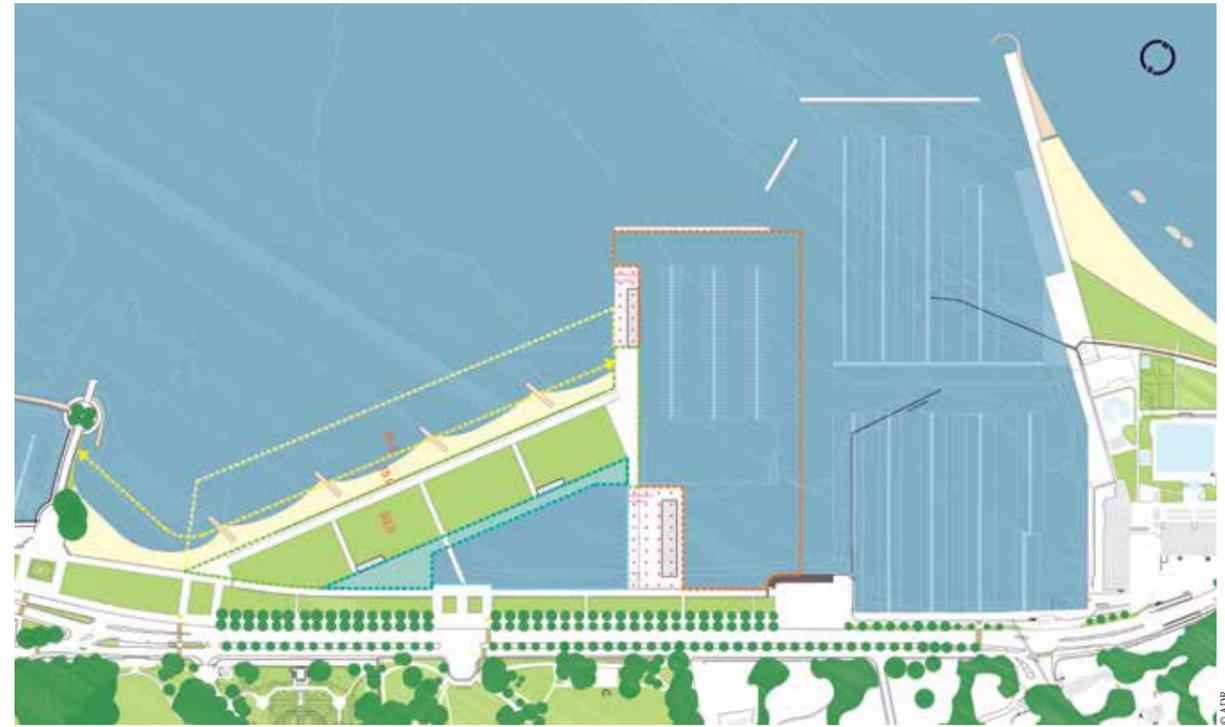
Variante 3-A
Port-plage
2.7 ha
Valorisation de l'usage du plan d'eau arrière

- qualité de l'eau
- respect des conditions patrimoniales
- confort de l'espace de détente
- nature en ville
- confort de l'espace de détente
- nature en ville



Variante 1-A
Plan d'eau arrière
2.3 ha
Recommandation EPLMAL

- qualité de l'eau
- respect des conditions patrimoniales
- confort de l'espace de détente
- nature en ville



Une conception concertée

À la suite d'une large consultation avec les milieux écologiques et associatifs un projet émerge. Les études permettent de confirmer la forme et la position initiales, et de les optimiser en réduisant de moitié l'emprise des remblais et en proposant des mesures compensatoires. Le travail étroit avec les ingénieurs hydrauliques et la modélisation des dynamiques (vents, courants) permettent de développer des solutions adéquates en termes d'aménagement du territoire et de protection de la nature. Un maximum d'éléments sur pieux et plateformes laissant passer la lumière sont proposés. Comme mesure de compensation, deux roselières sont liées au projet : l'une à Chens-sur-Léman et l'autre dans l'espace libre entre la Plage et le quai. Suite à l'intégration de ces mesures faisant consensus, le projet atteint enfin sa forme finale en 2016 (voir Variante 1-A, page de droite).

« Jusqu'à la fin du chantier, les terrains remblayés sur le lac sont propriété de l'État. Mais à partir de l'ouverture au public, les nouveaux terrains seront entretenus par la Ville de Genève. »

Entre réglementation et procédure

En parallèle des développements projectuels, les questions légales occupent le Canton suite à la décision du TAPI. En 2013, la plage des Eaux-Vives est intégrée au Plan directeur cantonal qui donne une première vision intégrée de celle-ci dans son contexte élargi. Toutefois, aucun plan d'affectation ne permet à ce stade de construire sur le lac ; un outil doit être créé pour y parvenir.

Les juristes accompagnant le processus proposent d'utiliser à cette fin le plan annexé à la Loi sur la protection générale des rives du lac en y définissant le type de construction pouvant être réalisé.¹⁰ La modification de zone n° 30002 adoptée le 23 décembre 2016 par le Grand Conseil délimite quatre secteurs principaux (port de plaisance, port de pêche, secteur de baignade et secteur de renaturation) sur cette portion du lac, ouvrant ainsi une petite fenêtre à cette fin spécifique et empêchant de fait d'autres affectations.

Dans le cadre de l'instruction du dossier et sur proposition du Service des monuments et sites, cette modification de zone est notamment soumise pour préavis à la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage (CFNP). En 2016, la CFNP rend son préavis : « Le projet, dans sa globalité, respecte les objectifs de protection de l'inventaire ISOS bien que le secteur de port de plaisance présente une atteinte légère à la sauvegarde des vues [...] ». La Commission propose des mesures atténuant cette atteinte. En parallèle, les études de projet sont prises et une demande d'autorisation de construire est

déposée en juin 2016. Celle-ci est délivrée en janvier 2017, et entre en force trente jours plus tard. Le chantier peut enfin débuter !

La concrétisation d'une plage

La concomitance avec des grands projets du Canton permet de réaliser l'ambition affichée à la genèse du projet : les terres végétales formant le parc proviennent des Communaux d'Ambilly alors que les cailloux de la Plage eux sont issus de Bellegarde.¹¹ Les enrochements sont extraits des carrières du Salève, ayant déjà servi à la construction de bon nombre d'édifices genevois et les 80'000 m³ de remblais sont réalisés avec l'énorme quantité annuelle de terres excavées sur le territoire cantonal (env. 1 mio / année) : l'échelle d'agglomération de la plage des Eaux-Vives se retrouve jus-que dans ses fondations.

Concernant les questions foncières, beaucoup reste à faire. Olivier Morand, nous explique : « Jusqu'à la fin du chantier, les terrains remblayés sur le lac sont propriété du Canton. Mais à partir de l'ouverture au public, les nouveaux terrains seront entretenus par la Ville. » L'affaire est complexe. En pleine actualité, nous regrettons de ne pas avoir pu être davantage éclairés sur le sujet.

Malgré les multiples intérêts contradictoires et la complexité des cadres institutionnels, l'ouverture au public de la Plage le 22 juin prochain, prouve aujourd'hui à tous qu'un projet rassembleur a la capacité de transformer un désir en une réalité. □

10. « Encadrer des processus créateurs ou comment interpréter l'interdiction de principe de réaliser une plage. » La Plage n°3, octobre 2018.

11. « Trois chantiers sur le lac pour mieux s'y baigner. » Marc Moulin, Tribune de Genève, 10 août 2018.



Du concours à l'image directrice il ne devait y avoir qu'un pas. La capacité de la Plage à se concrétiser contre vents et marées devait être le déclencheur d'une vision nouvelle et ambitieuse pour la Rade. Pourtant, son destin s'annonce moins rêveur, entre reconnaissance de l'existant, désaccords et consensus.

Visions Du concours d'idées à l'image directrice

1er prix - Au ras de l'eau

«La Rade est le lieu emblématique de Genève. Elle occupe le cœur urbain et paysager d'un territoire orienté vers le lac. La fréquentation croissante de ses rives, ainsi que l'évolution naturelle d'une société de loisirs pose la question de l'utilisation de la Rade de Genève, de son potentiel et de son avenir, tout en veillant à la pérennité de sa substance historique.»



Ci-contre: les Guinguettes des Eaux-Vives, une plage sur la rive droite, une plateforme lacustre de détente et une esplanade publique au bord de l'eau.»



Pierre-Alain Dupraz, architecte, Genève
Collaborateurs: Nicola Chong, Florence Petrod.

Les réflexions cantonales abouties et les répercussions de la Plage sur la Rade fixées à partir de 2016, la Ville de Genève a le champ libre pour repenser ses quais. L'image directrice réalisée en 2014 a beau être exhaustive, elle n'en demeure pas moins technique et n'a rien d'une vision fédératrice. En 2017, le devenir de la Rade devient ainsi un des fers de lance de la Ville de Genève au travers d'un concours d'idées cherchant à renouveler un imaginaire capable de guider les développements ultérieurs.

Largement médiatisés et exposés sur la Rade, les résultats du concours sont multiples et les deux premiers prix marquent par leur complémentarité et leur pragmatisme. «Au ras de l'eau et Convergences», dont on imagine aisément qu'ils puissent être réalisés conjointement, proposent des aménagements rassurants et réalistes. » écrivent Cédric van der Poel et Yony Santos.¹² L'objectif du concours était de pouvoir établir une image directrice sur la base des projets lauréats qui ouvrirait ensuite sur une grande consultation publique. Depuis, la population genevoise n'a plus entendu parler du futur de la Rade. La stratégie a changé et c'est

dans le cadre d'un grand processus de concertation «fermé» que la Ville, accompagnée du Canton, rassemble tous les groupes d'intérêts gravitant autour de la Rade. Regroupés autour d'ateliers thématiques (eau, stands et quais, usagers, mobilité), une centaine d'associations ont travaillé pendant quatre mois à en définir les usages prédominants, afin d'inscrire des orientations au sein d'une image directrice. Il en ressort essentiellement des éléments qui sont de l'ordre de la confirmation de l'existant: l'esprit historiquement professionnel du lieu, la continuité cyclable, le quai haut et le quai bas, le mur historique, la ligne de rive, l'alignement d'arbres, le cordon de lumières, etc.

Des ambitions nouvelles aussi sont affichées: qu'il s'agisse des usagers des ports, des professionnels ou des baigneurs, l'ensemble des acteurs appelle à davantage d'espace sur quai et sur eau. Si le groupe de suivi du projet s'entend sur les principes, les moyens ne font toutefois pas consensus. L'enjeu d'arbitrage est grand. Sont cités comme objets de discorde, notamment le maintien ou non des géométries existantes, les matérialités et l'ampleur des renaturations.

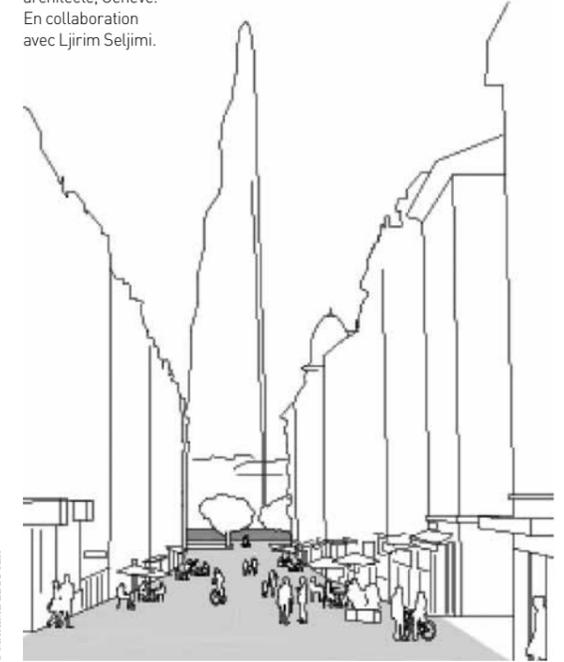


2^e prix - Convergence

«Le projet base avant tout sa réflexion sur le lien qu'entretiennent le lac et la ville. Le dispositif de maillage suggéré permet de tourner davantage la cité vers le lac. La ville, plus perméable, rétablit un véritable lien, tant visuel que spatial, avec l'eau.»

Ci-dessous: vue projetée de la rue du XXI-Décembre, aux Eaux-Vives.

Maxime Lécuyer, architecte, Genève.
En collaboration avec Ljirim Seljimi.



La libération des quais avec le départ des bateaux d'ici fin 2019 ouvre pourtant un champ de possibles pour cet espace. De la concertation émerge une forte demande pour des quais animés et non aseptisés.

Gilles Doesseger, directeur adjoint du Service d'urbanisme de la Ville de Genève, nous rappelle que l'impossibilité de construire sur les quais pose cependant la question de l'offre pouvant être mise à disposition, constatant que les restaurants et autres édicules autour de la Rade ne peuvent se compter que sur les doigts

«En 2017, le devenir de la Rade devient un des fers de lance de la Ville de Genève au travers d'un concours d'idées cherchant à renouveler un imaginaire capable de guider les développements ultérieurs.»

d'une main. «Les ambitions de l'image directrice n'ont pas pour but de lister les projets futurs, mais de leur donner un cadre», précise-t-il. Les usages prédominants déterminés au sein de l'image directrice orienteront donc la suite, tandis que certaines propositions faisant largement consensus seront mises en annexe. Par ailleurs, l'intégration de ces éléments au sein du plan directeur communal constituerait un pas de plus vers la concrétisation de ces ambitions. De quelle manière l'image directrice sera-t-elle diffusée? On nous informe que la communication sera menée auprès d'un public plus large. Affaire à suivre.

Face à la diversité des intérêts en présence, la stratégie de la Ville est celle des «petits pas». Réunir l'adhésion autour de quelques grands principes constitue une ambition très pragmatique, qui détonne toutefois avec les discours portés par les politiques lors du lancement du concours. Les débats semblent cristalliser des positions plutôt que servir à la construction d'une vision. La Plage ne constitue-t-elle pas l'opportunité de poursuivre la dynamique par une requalification ambitieuse de la Rade?

12. «pRADEmatique genevoise», Cédric van der Poel, Yony Santos, Tracés n°10, mai 2017.

Plusieurs dynamiques parallèles intensifient la pression exercée sur nos espaces publics : l'augmentation de la population, la concentration de celle-ci au sein d'espaces densément bâtis et l'émergence de nouvelles pratiques. La généralisation des barbecues, fêtes familiales, musique amplifiée, jeux et sport au sein d'espaces partagés peuvent entraîner des conflits d'usage et questionner le vivre-ensemble. Mais les usagers ne sont pas les seuls à en pâtir : les aménagements, et notamment les espaces verts, subissent passablement de dégâts. De quoi questionner notre rapport à l'autre et à notre environnement.

Usages La lutte des places

De l'individuel et du collectif

Jusqu'au début des années 1980, les pelouses de Genève étaient réservées au plaisir des yeux et gare au ballon qui s'aventurait au-delà de leurs bordures. C'est grâce à Guy-Olivier Second, alors Conseiller administratif en Ville de Genève qui décida de lever l'interdiction¹³, que des milliers de nouveaux mètres carrés verts purent être foulés et appropriés.

Les parcs genevois et en particulier ceux qui bordent le lac, sont aujourd'hui le théâtre de scènes kaléidoscopiques : de jeunes enfants jouent sous le regard distrait de leurs parents, des groupes de tous âges et toutes nationalités peuplent bruyamment les « zones réservées barbecue », des banderoles d'anniversaire s'accrochent entre les arbres, des *afterworks* arrosés durent jusqu'au petit jour, des cours de français pour migrants et *expats* s'organisent le samedi, des enseignants de tai-chi, yoga ou méditation profitent du panorama pendant les beaux jours, des premiers rayons du soleil jusqu'à la tombée de la nuit, les *crossfitters* affrontent les éléments été comme hiver, qu'il pleuve ou qu'il vente, les sportifs d'élite et ceux du dimanche profitent des city stades et autres engins d'exercice et de musculation.

Tous ces usages d'un même espace ont un point en commun : il n'y a pas si longtemps, ils auraient eu lieu en intérieur ou dans des espaces privés. Mais la quête de plus de loisirs, de rassemblements, d'expériences collectives et sensorielles, pousse ces différents *ethnoscapes*¹⁴ à investir ces lieux au caractère libérateur : accessibles librement et gratuitement, ils bénéficient aussi de l'anonymat de la ville.

Goûts musicaux divergents, quête de calme ou de fête, déambulation ou parcours sportif, la multiplicité d'aspirations peut se révéler source de conflits ou de frustrations et soulève de nouveaux défis au vivre ensemble.

Contrôle et coercition

Le concept de « lutte des places », postule qu'à une lutte entre classes sociales s'est substituée une lutte entre individus aux aspirations personnelles. Goûts musicaux divergents, quête de calme ou de fête, déambulation ou parcours sportif, la multiplicité d'aspirations peut se révéler source de conflits ou de frustrations et soulève de nouveaux défis au vivre ensemble.

Dans le but de gérer les conflits les plus prégnants, les pouvoirs publics cherchent et testent des modes de contrôle des usages. Par exemple, l'augmentation massive des barbecues au sein d'espaces ouverts a contraint la Ville de Genève à proposer des espaces dédiés et à interdire leur pratique hors de ceux-ci. Dans le cas de la Plage, une loi administre les usages possibles et interdit d'ores et déjà les grillades, les feux, les chiens et les vélos. Luca Pattaroni, sociologue et maître d'enseignement et de recherche au Laboratoire de sociologie urbaine de l'EPFL, s'interroge sur un possible effet de ségrégation sociale : n'y trouvant pas leur compte, les amateurs de barbecue pourraient éviter la plage des Eaux-Vives. Serait-ce la continuité du *barbecuegraben* annoncé dans Le Temps en 2016, qui marquait la forte disparité de mise à disposition d'emplacements de grillades autorisées entre les deux rives?¹⁵

L'appropriation progressive de la Plage et les aménagements livrés au fur et à mesure permettront une grande réactivité au cas où des dispositifs demandent à être adaptés. Sa particularité étant d'être construite par le Canton et entretenue par la Ville, celle-ci procédera à la maintenance des installations qu'un an environ après la livraison, lorsque les garanties seront arrivées à échéance.

Gestion des flux

Les habitants du quartier des Eaux-Vives aussi se montrent inquiets que la Plage exerce une pression accrue sur le stationnement, car ils observent déjà aujourd'hui cet effet lors des beaux jours. Les bords du Léman ayant une aire d'attractivité dépassant les



Une journée autour de la Rade

De haut en bas :

Musique avec les *Aubes musicales* et tai-chi aux Bains des Pâquis.

Natation avec la 2ème édition de *La Traversée*, course en eau libre qui relie les deux rives genevoises.

Farniente et jeux de sable à Baby-Plage.

Breakdance sur le quai Gustave-Ador.



frontières communales et cantonales, la Plage est déjà pressentie comme un espace public d'agglomération. La gare du Léman Express toute proche aura-t-elle la capacité à faire changer les habitudes modales ? C'est en tout cas là-dessus que comptent les autorités. Certaines communes comme Pregny-Chambésy ou Genthod ont opté pour des mesures plus coercitives, n'autorisant l'accès à leurs plages qu'à leurs seuls communiens.¹⁶

Une diversification temporelle

Il est certain que la Plage, dès ses premiers jours d'ouverture, attirera les foules. L'on pourrait se réjouir de la baisse de pression qu'elle devrait engendrer sur les autres espaces publics au bord du lac, mais c'est sans compter sur l'attrait croissant qu'éprouvent les Genevois pour la baignade en eau libre, et sur le public toujours plus large qui vient se délasser sur les berges du Léman. De nouveaux accès à l'eau pour toutes et tous permettront-ils de décharger les points existants ou absorberont-ils simplement la demande ?

Les Genevois ne se contentent pas d'exercer leurs loisirs en extérieur pendant l'été : il y a tous les ans plus de nageurs d'hiver, et l'augmentation de ce public toutes saisons est significatif d'une pratique sportive et de loisirs sortant des créneaux horaires habituels. Ce même constat peut être fait sur la journée : nombre de coureurs foulent les bords du lac avant le lever du soleil, les *Aubes musicales* aux Bains des Pâquis sont prises d'assaut.

Cette dissolution sur la journée et les saisons n'est pas en soi une solution pour faire baisser la pression exercée sur les espaces publics qui sont, eux, accessibles librement, mais constitue plutôt une intuition permettant de guider la programmation qui rythmera le calendrier de la Rade, afin de satisfaire des Genevois à la recherche d'expériences nouvelles. Le fort succès de l'événement conçu par le festival *Antigel* cette année sur le site de la plage des Eaux-Vives, qui a permis à un millier de personnes emmitouffées dans leur doudoune de fouler pour la première fois ce nouveau territoire lacustre, durant l'hiver et de nuit, en a fait la démonstration.

Suite du texte en page 26

13. « Le Genevois se multiplie et apprend à se serrer à l'extérieur », Tribune de Genève, 7 août 2018.

14. « Le paysage des individus fabriquant le monde changeant dans lequel nous vivons : touristes, immigrants, réfugiés, exilés, travailleurs immigrés, et autres personnes et groupes se déplaçant et constituant un trait caractéristique du monde [...] », Arjun Appadurai, 2005.

15. <https://www.letemps.ch/suisse/ville-geneve-dresse-une-barriere-saucisse-entre-deux-rives>

16. <https://leman-plages.ch/plage/genthod/creux-de-genthod>



© PIERRE BELLARONCO

Collusion d'échelles

Luca Pattaroni met en avant trois échelles d'urbanité dans l'étude sociologique commandée par l'État de Genève sur la plage publique des Eaux-Vives en 2010¹⁷ : l'urbanité centrale à l'échelle de l'agglomération, concernant des espaces devant être amples, accessibles à tous et pouvant accueillir de grands rassemblements ; l'urbanité intermédiaire proposant des espaces publics et équipements à l'échelle du quartier ou de la commune ; et l'urbanité de proximité permettant un grand niveau d'appropriation et correspondant à l'échelle de l'îlot ou de la rue. La ville dense met sous pression les espaces publics majeurs, notamment ceux bordant le lac, qui jouent un rôle aux trois échelles, de l'agglomération aux besoins de proximité. C'est donc un enjeu de complémentarité entre les espaces publics qui se dessine.

Afin de permettre la planification intégrée des espaces publics à l'échelle de l'ensemble du canton, voire de l'agglomération, un changement de paradigme institutionnel s'impose. La division actuelle des tâches (planification cantonale, réalisation et entretien communal ou cantonal) n'est pas adéquate face aux enjeux auxquels font face les espaces publics.

En effet, les espaces considérés comme « fonctionnels, infrastructurels ou thématiques » sont gérés du début à la fin par le Canton, les espaces publics « urbains et pluriels » sont eux, suite à la planification cantonale, dans leur grande majorité sous responsabilité communale pour la conception et la réalisation. Cette division des tâches, renforcée par la fragmentation du statut de la propriété, n'est pas à la hauteur de la complexité et de l'intrication thématique (sociale, climatique, etc.) qui demande une implication continue de l'ensemble des acteurs, tout au long de la ligne de vie des espaces publics.

C'est face à ce constat que l'État de Genève entreprend de définir une nouvelle stratégie pour les espaces publics. Philippe Viala, chef de service interfaces CEVA, nous présente la démarche : l'espace public est pluriel dans sa lecture (sociale, qualité spatiale et esthétique, usages) et relève en cela d'un projet spécifique.

Les aménagements dictés par les procédures et les normes ne garantissent pas un espace public réussi. De nouveaux axes stratégiques doivent être affichés : le vivre ensemble, la ville paysage, les enjeux climatiques et écologiques, sans oublier l'aspiration très forte pour les arbres, etc. L'espace public n'est plus seulement la place ou le parc bien délimité mais une question de maillage, un ensemble de surfaces continues d'intensités variables, pouvant être connexions, convergences, espaces naturels, offrant une diversité d'usages et de la réversibilité. Au niveau spatial, le Canton vise une mise en réseau des espaces à vocation publique, en s'assurant des continuités, pour les mobilités douces par exemple. La stratégie pourrait consister à solliciter une responsabilité partagée entre autorités publiques sur l'ensemble de la ligne de vie du projet, de la planification à l'entretien, responsabilités à convenir en début de processus en parallèle de la question cruciale du financement. La multiplication d'espaces publics au sein des grands projets tout autour du canton, doit être accompagnée et soutenue afin de lutter contre la fragmentation des interventions et d'amener une urbanité qualitative où elle manque le plus aujourd'hui.

Au regard de cette dynamique favorable et de la réelle préoccupation de l'État d'accompagner les développements urbains avec des espaces publics de qualité à travers les échelles, il serait temps pour la Ville de Genève d'abandonner sa frilosité en ce qui concerne le futur de la Rade. Une manière différente de planifier et de gérer les espaces publics pourrait annoncer une nouvelle ère, préfigurée par la concrétisation de la plage des Eaux-Vives, où les contraintes quelles qu'elles soient peuvent être motrices et créatrices. □

—
Une manière différente de planifier
et de gérer les espaces publics
pourrait annoncer une nouvelle ère,
préfigurée par la concrétisation
de la plage des Eaux-Vives.
—

Comment produire et entretenir des lieux capables de répondre aux aspirations diversifiées et changeantes de la population tout en intégrant la flexibilité et la réversibilité demandées par les incertitudes que le siècle en cours nous réserve ? C'est notamment en cherchant le juste équilibre entre mise en commun et segmentation, les deux définitions du mot « partage », que la plage des Eaux-Vives et nos espaces publics pourront déployer leurs multiples usages.

Conclusion La Plage comme laboratoire



© URBANATURE



© URBANATURE

L'exemple des zones dédiées pour barbecue participe d'une dynamique générale de « mise sous garantie » de l'espace public, qui a cours à travers le monde. Le besoin d'assurer la qualité et la sécurité des espaces ouverts pousse les pouvoirs publics à adopter des démarches aussi exhaustives que possible, assurant un monitoring constant d'indicateurs de qualité. C'est dans le but d'anticiper autant que possible l'ensemble des risques potentiels sur un espace public, que chaque mètre carré est programmé : hygiène, sécurité, diversité, participation même, sont mesurées, calibrées, afin d'aboutir à des projets garantissant tous ces objectifs et par là même augmentant les indicateurs de « qualité de vie » d'une ville. Proposant à l'usager une expérience « sécurisée » et donc en évitant le risque de recours juridiques, l'espace public et sa programmation subissent une certaine forme de durcissement.

La ville agréable à vivre se construit, mais les aspérités, les interstices, les entre-deux se lissent. Pourtant, tout ne peut être anticipé, et dans un monde intégrant toujours plus d'incertitude, les espaces publics, de leur planification à leur réalisation, puis lors de leur entretien, gagneraient peut-être à intégrer une dose assumée d'improvisation et d'agilité. L'épopée au dénouement heureux de la Plage nous rappelle que la Rade mérite une vision d'ensemble ambitieuse qui ne soit pas une série d'exceptions sur un plan de protection. L'imminente libération des quais devrait donner l'élan nécessaire à la Ville et au Canton pour concevoir conjointement des outils adaptés au dessein de cet « espace idéal ». Pourtant, si la Ville n'anticipe pas cette question, nul doute que d'autres s'en empareront, car l'engouement suscité par les occupations éphémères des quais ne sont pas près de s'estomper, comme le démontre le succès de *L'Escale* l'année passée.

Côté entretien, la plaine de Plainpalais fait figure d'exemple. Depuis 2012, elle est confiée à un « concierge » qui occupe un local directement sur la Plaine près du skatepark. Il se charge de l'entretien du ghorh du Beaujolais (le revêtement rouge polyvalent de la Plaine), de vendre les tickets aux puciers, de gérer l'électricité pour les différents locataires de la Plaine, les cirques, les forains. La présence de cet acteur en charge de l'entretien et de la maintenance est fort utile, car il est le premier au courant de l'état des équipements et bénéficie d'un contact direct privilégié avec l'ensemble des utilisateurs et utilisatrices des lieux. En ce sens, la plaine de Plainpalais, espace public lui aussi résonnant à une échelle supra-cantonale, est devenue un véritable laboratoire. La plage des Eaux-Vives aura-t-elle aussi son concierge ? Cet acteur tiendra-t-il plus du « gardien du temple » ou du « gentil organisateur » ?

Quoi qu'il en soit, et quelles que soient les précautions prises en amont, rien ne concurrence des interlocuteurs de chair et d'os pour informer sur les usages, favoriser l'auto-régulation, instaurer un climat de respect et de partage, en contribuant à la future animation de la Plage qui, sans nulle doute, sera haute en couleur. □



Après une première édition prometteuse sur le quai du Mt-Blanc en 2016, *L'Escale* est revenue en 2018 sur la rive gauche juste à côté de Baby-Plage avec des animations diverses et gratuites s'adressant à un large public.

17. « La Plage publique des Eaux-Vives dans le contexte urbain de Genève et son agglomération. » Luca Pattaroni, Mathias Echanove, Kamila Tabaka, LaSUR-EPFL, novembre 2010.